

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 29 AVRIL 2010

Présents : MM. CHABERT, CHAZELLE, GUILLOT, LABE, MAGNIN, FESSY, NICOLET, Mmes LATOUR, PAILLEUX, PION, VIAL.

Excusé : MM. DARMET, DUREL, NICOLET, Mmes BENENCHIA, QUATREPOINT.

Secrétaire de séance : M. Mme LATOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 MARS 2010, à l'unanimité des présents,

PROGRAMME DE TRAVAUX 2010 - ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE

Pour les investissements 2010, M. le Maire propose les projets suivants :

Travaux :

- étanchéité (chenaux) îlot communal et anc. mairie : 2 340,00 € (TTC)
- fenêtres logements mairie 2ème tranche : 5 763,86 €
- fenêtres anc. Mairie : 1 973,40 €
- travaux électriques logement école : 2 378,00 €
- travaux électriques ancienne poste : 1 504,00 €
- barrière chicane pour passage sentier pédestre Goutte Marthel : 1 160,00 €

Matériel : acquisition d'un désherbeur thermique : 761,71 €

Soit un total de 15 880,97 € (budget 2010).

Pour ces dépenses, il sera sollicité une aide financière du Conseil général, d'un montant de 6180,00 €, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Décisions adoptées à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR PROJET DE TRAVAUX DE PROPRETE A L'ECOLE

Les travaux de refaçon des peintures intérieures de l'école s'élèvent à près de 13 000 € (classes, entrées, et ancienne mairie comprises). Ils ne peuvent être pris en compte sur le budget 2010.

M. le Maire propose de faire une demande de subvention, au titre de la réserve parlementaire, auprès de Monsieur le Sénateur Frécon, afin de pouvoir les programmer totalement ou par tranches dès 2011.

Décision adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 50 euros aux associations suivantes :

- USEP (canton de St Germain Laval),
- RUDEL (Ruraux Unis pour la Défense de l'Environnement et du fleuve Loire).
- ADMR de Neulise.

M. le Maire propose en outre d'accorder à l'Ecole intercommunale de Musique et de danse de Balbigny une participation financière de 90,00 € par élève en âge scolaire.

Décisions adoptées à l'unanimité.

DEMANDE DE REVISION SIMPLIFIEE DU POS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande individuelle de révision simplifiée du POS, en précisant que si la procédure de révision simplifiée des POS n'est plus aujourd'hui possible (cf. article L123-19 du code de l'urbanisme), il existe en revanche une procédure de révision simplifiée des PLU existants. Les communes qui ont encore un POS et qui auront décidé une révision devront donc le faire évoluer en PLU.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande notamment pour les raisons suivantes : la mise en place d'un PLU ne peut être envisagée que pour des raisons d'intérêt général dûment établies ; cette mise en place -qui implique une procédure lourde (contraintes administratives, deux années d'élaboration) et onéreuse- ne saurait être envisagée présentement, cela d'autant moins que le SCOT Loire centre n'a pas encore élaboré son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ni son document d'orientations générales (DOG).

ADHESION A LA MAGE

La Mission départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau propose une assistance technique des stations d'épuration (construction, réception des travaux, contrôle et exploitation) aux petites collectivités, après signature d'une convention. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la MAGE. Décision adoptée à l'unanimité des présents.